



Structure parascolaire de la Noisette magique Informations pour l'année scolaire 2025-2026

Madame, Monsieur,

La structure de la Noisette magique se situe à :

La Noisette magique
Vieux Village 16
2028 Vaumarcus
Portable : 079 591 47 51
E-mail : lagrandeberoche.ej@ne.ch

Semaine de la rentrée scolaire :

Le lundi 18 août 2025, jour de la rentrée scolaire, nous accueillerons avec plaisir vos enfants dès 11h30.

Merci de bien vouloir nous avertir d'ici au lundi 4 août 2025 si votre enfant sera présent ou non, si vous allez le récupérer à la sortie de l'école ou pour tout autre particularité ! Un message sur le portable est le plus pratique et suffit !

Tout au long de l'année scolaire, les enfants qui font des trajets avec le bus Bignens seront accompagnés sur le chemin de la structure à l'arrêt du bus et retour.

Horaire de la structure :

La Noisette magique est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 18h00.

Merci de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du parascolaire.

Matériel à fournir :

Merci de fournir une **paire de pantoufles** (ou de contrôler que la paire qui est à la structure soit toujours de la bonne pointure).

De plus, merci de bien vouloir tout au long de l'année **habiller votre enfant en fonction de la météo** ; une casquette, un chapeau, des gants, un bonnet, une veste de pluie, etc. Il est également conseillé d'avoir des vêtements de rechange pour les plus petits.

Le tout noté avec le prénom de votre enfant.

Baignade au lac :

L'éducateur de la structure, Benjamin Strauss, est en possession du brevet de sauveteur module lac. De ce fait, il accompagnera de temps en temps les enfants se baigner au lac. Vous serez avertis en avance pour équiper votre enfant en conséquence. Volontiers si vous pouvez l'avertir de toute particularité (ne pas savoir nager, allergie...).

En cas d'absence de votre enfant :

Merci d'avertir le personnel éducatif dans les plus brefs délais :

Pour toute absence (maladie, course d'école ou autre), pour le REX ou changement d'horaire scolaire :

- Appeler la structure, faire un message whatsapp/SMS, ou informer par oral le personnel éducatif.

Seuls les changements d'horaires annoncés par les parents seront pris en compte.



Autorisation de quitter la structure :

Aucun enfant ne peut quitter la structure parascolaire sans y avoir été préalablement autorisé par le personnel éducatif.

L'enfant pourra quitter la structure :

- **seul** uniquement sur autorisation signée des parents. Un formulaire de demande d'autorisation de quitter la structure est à votre disposition sur le site internet de la commune ou à la structure ;
- **avec une tierce personne**, si le personnel éducatif en est informé par le représentant légal et une pièce d'identité doit être présentée par cette personne. Si c'est régulier, un formulaire de demande d'autorisation de quitter la structure avec une tierce personne est à votre disposition sur le site internet de la commune ou à la structure.

Photo :

Il arrive que parfois nous prenions en photo les enfants, afin d'avoir un souvenir des activités organisées, ainsi que pour permettre à l'enfant de se voir. Ces photos sont prises avec le téléphone de la structure. Pour se faire, nous vous demanderons en début d'année de remplir et de signer un document qui stipule que vous acceptez ou refusez la prise en photo de votre enfant. Le formulaire « autorisation de photo » sera remis aux nouvelles familles à la rentrée.

Devoirs :

Nous offrons aux enfants l'opportunité d'effectuer leurs devoirs lors de leur journée à la structure. Un moment est prévu pour cela après le goûter. Il dure environ 20 minutes, afin de ne pas dépasser le temps de capacité de concentration des enfants. Nous les accompagnons dans la compréhension de leurs devoirs, mais nous ne les corrigeons pas afin de permettre aux enseignants/es d'identifier les difficultés de chaque enfant. Merci d'en informer l'équipe éducative si vous souhaitez que votre enfant y participe de manière systématique.

Médicament en mains propres :

Les médicaments ne doivent pas être mis dans les sacs, mais à remis en mains propres du personnel éducatif avec une posologie signée du parent. Le formulaire « fiche de traitement médical » se trouve sur le site de la commune ou à la structure.

Poux :

En cas de poux : merci de bien vouloir penser à vérifier la tête de vos enfants de manière régulière et de faire le nécessaire si besoin. Plus d'infos sur le lien suivant :

<https://www.cerisiers.ch/services-daide-aux-eleves/information-concernant-les-poux/>

Demande de modification ou d'annulation du contrat:

La modification d'horaire ou la résiliation de l'inscription se fait par écrit dans un délai d'au moins 30 jours pour la fin du mois suivant. **Elle ne peut plus se faire après le 31 mars** pour l'année scolaire en cours. La demande écrite par courrier ou par mail doit être adressée à :

Service Enfance et Jeunesse, rue de la Gare 4, 2024 St-Aubin-Sauges
lagrandeberoche.ej@ne.ch

Pour tout renseignement par téléphone : 032 886 52 78.



Facturation :

En cas de questions sur la facturation ou de modification de votre capacité contributive, vous pouvez vous adresser au service des finances:

Téléphone : 032 886 52 00 Mail : lagrandeberoche.finances@ne.ch

Dépannage :

Si vous avez besoin d'un dépannage (selon les disponibilités) :

- Par mail, lagrandeberoche.ej@ne.ch
- Par téléphone à la structure : 079 591 47 51

Site internet :

Des documents ainsi que le règlement sont disponibles en ligne sur le site de la commune de La Grande Béroche : <https://www.lagrandeberoche.ch/vie-quotidienne/ecoles-et-accueil/accueil-parascolaire>

Toute l'équipe éducative de la structure parascolaire de la Noisette magique se réjouit de vivre cette nouvelle année scolaire avec vous, que votre enfant débute avec nous ou qu'il soit déjà un habitué des lieux!

L'équipe éducative de la Noisette magique